



Réunion du comité syndical du 30 septembre 2024

Procès-verbal synthétique

Le Comité Syndical s'est réuni le 30 septembre 2024 à 18 h00 dans les locaux de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (Salle C du bâtiment du conseil communautaire).

Délégués titulaires présents : Frédéric ALLOI, Steeve BRIOIS, Marcello DELLA FRANCA, Charly MEHAIGNERY, Philippe KEMEL Sophie RUSIN, Yves TERLAT.

Délégués suppléants présents : François PASQUALINO.

Excusés : Alain BAVAY, Edith BLEUZET, Cécile BOURDON, Valérie BIEGALSKI, Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Tony FRANCONVILLE, François LEMAIRE, Emilie LE TORIELLEC, Agnès LEVANT, Christian MUSIAL, Philippe VANTORRE.

Absents : Latifa AIT ABDERRAFII

Etaient également présents :

Pour le syndicat mixte : Patrice DELATTRE, Directeur

Pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Marie-Francine FRANCOIS, Directrice générale des services

En préambule, le **Président** souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical. Dans l'attente de délégués syndicaux retardés par les embouteillages, il rend compte des **travaux des rencontres nationales des SCoT qui se sont déroulées à ARRAS du 28 au 30 août dernier** et qui ont rassemblé 400 participants.

Il indique que ces rencontres étaient consacrées à l'élaboration des stratégies écologiques territoriales. Elles ont permis d'aborder les nombreux outils qui s'offraient aux collectivités pour mener leurs opérations de renaturation.

Il ajoute que le directeur du syndicat mixte a guidé en la circonstance un groupe de travail de la fédération des SCoT (Le Club Montagne) pour une visite du bassin minier avec M. Alain Roger, Maire de Noyelles-sous-Lens, et Mme Marie-Francine François, DGS de la CALL.

Il conclut ce rapport en annonçant que **les prochaines rencontres annuelles des SCoT auront lieu du 18 au 20 juin 2025 dans le Bassin d'Arcachon**. Il invite les membres du Comité Syndical intéressés à se joindre à cet événement.

A 18h25, M. Frédéric Alloï et Mme Sophie Rusin rejoignent la séance. Cette dernière est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominatif des membres du comité et constate que le quorum est atteint. La séance peut donc être ouverte.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 4 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Présentation du rapport d'activité de l'année 2023

Le **Président** présente le rapport d'activité 2023 en résumant les points principaux. Il rapporte ainsi que vingt-cinq demandes d'autorisation d'urbanisme portant sur des projets majeurs ont fait l'objet d'un avis au titre du SCoT ainsi que quinze évolutions de PLU. En ce qui concerne l'élaboration du

nouveau SCoT, les travaux de l'année 2023 ont permis de finaliser le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et d'engager la construction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Cette présentation ne fait pas l'objet de remarque du Comité Syndical.

2. Point d'avancement sur l'élaboration du nouveau SCoT

Suite à l'arrêt de projet voté lors de la séance du Comité Syndical du 4 juillet dernier, **le Président** confirme que la **consultation règlementaire des Personnes Publiques Associées (PPA) a été lancée le 1^{er} août et s'achèvera le 2 novembre**. En raison de la concertation qui a prévalu tout au long des travaux, il précise avoir souhaité élargir cette consultation aux Maires des communes du territoire bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation règlementaire.

Il rappelle ensuite les prochaines étapes dont celle de l'**enquête publique qui devrait débiter vers le 10 décembre pour une période de 40 jours**. **Mme Marie-Francine François** souhaite avoir des informations au plus tôt sur l'organisation matérielle de l'enquête publique et notamment en ce qui concerne les permanences qui pourraient se dérouler à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. **Le Président** indique que le syndicat mixte a d'ores et déjà saisi le tribunal administratif de Lille pour la désignation de la commission d'enquête et que ces questions liées à l'organisation doivent être également vues avec les commissaires enquêteurs.

En ce qui concerne la participation de la population, **le Président** note que les remarques des habitants sur les documents d'urbanisme portent souvent sur des intérêts particuliers et ne sont pas très nombreuses. **M. Steeve Briois** le confirme au regard de l'expérience de la dernière révision générale du PLU de sa commune.

Le Président présente ensuite les grandes étapes de la suite de la procédure qui ne font pas l'objet de commentaires :

- 2 novembre 2024 : Fin règlementaire de la consultation des PPA
- 28 novembre 2024 : Réunion de la commission SCoT : bilan de la consultation des PPA et des communes
- 10 décembre 2024 : Lancement de l'enquête publique (40 jours)
- 20 février 2025 : Remise du rapport définitif de la commission d'enquête
- Mars 2025 – Approbation du projet de révision
- 2^{ème} quinzaine de mars – Réunion du comité syndical : Approbation du projet
- Fin mai 2025 : SCoT exécutoire sous réserve d'une demande dans les deux mois de modifications par le Préfet

3. Point d'information sur la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers (période 2021 – 2022)

Le Président rend compte des chiffres de consommation d'ENAF sur le territoire du SCoT qui s'élève à près de 142 hectares pour les années 2021-2022. La répartition par commune est jointe au dossier de la réunion. Ce rythme de consommation foncière est similaire à celui observé à l'échelle régionale et sur les territoires voisins.

M. Yves Terlat s'interroge sur la **détermination de l'enveloppe d'ENAF disponible à l'échelle des communes** sur la période 2021-2030. Il indique que l'Etat applique un taux de réduction systématique de 50 % pour chaque commune. Il donne l'exemple de sa commune qui ne pourrait plus consommer d'ENAF en appliquant cette méthode. **Le Président** lui indique que ce n'est pas la méthode qui est proposée dans le projet de SCoT. L'application d'un taux identique serait inéquitable et ne tiendrait pas compte des besoins et des projets des communes.

In fine, le besoin en ENAF appelle à être défini dans les PLU.

M. Philippe Kemel met, quant à lui, l'accent sur la nécessité de diversifier l'habitat sur les communes du territoire afin de renforcer la mixité. Il considère que des communes comme Carvin devraient être classées en zone B1 telle que définie par la loi Pinel. **M. Steve Briois** partage cet avis en ajoutant que la mise en place du SERM est un argument supplémentaire pour un tel classement. **Mme Marie-Francine François** indique qu'à ce jour plusieurs villes du Pas-de-Calais en bénéficient comme Lens et Boulogne-sur-Mer.

Sur proposition de M. Philippe Kemel, l'attache sera prise auprès de la Ministre du logement nouvellement nommée pour demander ce classement.

*L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** lève la séance à 19h30*

Sophie RUSIN



Secrétaire de séance

Marcello DELLA FRANCA



Président